

suivre de près la situation internationale et à convoquer de nouveau le Parlement au besoin; je le prie aussi de surveiller la situation au pays, les prix, les questions qui intéressent les ouvriers et toute difficulté avec laquelle les cultivateurs de l'Ouest pourraient être aux prises par suite de la gelée. Si des motifs de ce genre vous poussent à croire que l'intérêt national exige la convocation du Parlement, j'espère que le Gouvernement sera aussi de cet avis et décidera de réunir de nouveau les députés.

En ce qui a trait à la proposition d'amendement présentée par le chef de l'opposition, je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues qui siègent près de moi. Cependant, voici ce qui me vient à l'esprit. Le libellé primitif de la motion permettait au Parlement de se réunir le 14 février ou à une date antérieure. Il n'était pas possible qu'il se réunisse plus tard. La substitution des mots "15 novembre" obligerait, évidemment, le Parlement à se réunir à cette date, que la situation l'exige ou non. Je crois partager le sentiment du chef de l'opposition selon qui il est probable que les circonstances l'exigent. A mon avis, il n'est pas clairement établi qu'il soit opportun de rédiger le projet de résolution en termes aussi obligatoires. Ce qui me serait beaucoup plus utile pour l'instant, ce serait l'assurance du premier ministre que si la situation, sur le front intérieur, empirait, le Parlement serait convoqué. Il s'agit, en somme, d'une assurance aussi satisfaisante que celle qu'il a donnée l'autre soir à l'égard de la mise en activité de service de nos troupes à tout autre endroit qu'en Corée.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre un mot à l'appui du principe de ce projet de résolution. Nous croyons qu'il est important que le Parlement reste en alerte et prêt à se réunir au besoin à toute date jugée nécessaire pour l'examen de questions nationales ou internationales. Je n'ai pas eu le temps d'étudier la phraséologie de l'amendement ni de consulter mes collègues, mais je n'oserais pas prétendre que le 15 novembre est la date ultime jusqu'à laquelle il serait sage de permettre au Parlement de s'ajourner. Tout ce que je puis dire, c'est que nous prions le Gouvernement de convoquer le Parlement sans tarder dès qu'il jugera nécessaire d'étudier promptement une question quelconque.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je partage l'avis de ceux qui disent que le Parlement devrait être convoqué sous peu, si la situation internationale ou nationale l'exigeait. Je songe à une chose que le Gouvernement, à mon sens, pourrait étudier chaque fois qu'il formule des vœux à cet

égard, c'est que la véritable situation critique dont j'ai signalé l'existence s'aggraverait davantage à cause des graves dégâts causés par la gelée. Juste avant trois heures, un spécialiste en la matière m'apprenait que, selon lui, le tiers de la valeur de la récolte était perdu, ce qui représente une perte atteignant peut-être 200 millions de dollars en Saskatchewan. Hier, j'ai proposé à la Chambre que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soit modifiée, étant donné que, même si les cultivateurs obtiennent dans certains cas, une récolte de blé dépassant huit boisseaux l'acre, la valeur de ce blé peut être beaucoup moindre qu'elle ne le serait, en vertu de la loi, au cours d'une année ordinaire où la récolte serait mauvaise. Je puis dire que des gens qui s'intéressent à ce problème ont trouvé du mérite à ma proposition. Je signale cette question au Gouvernement parce que je crois que cette loi devrait être modifiée bientôt afin de faire face à cette situation critique et s'il devenait nécessaire d'agir prochainement, on devrait tenir compte également de ce facteur.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur le projet d'amendement. Le projet d'amendement est-il adopté? Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

M. Casselman: Sur division.

(L'amendement de M. Drew, mis au voix, n'est pas adopté.)

M. l'Orateur: La Chambre est maintenant saisie de la motion principale. La motion est-elle adoptée?

M. Drew: Sur division.

(La motion de M. St-Laurent est adoptée sur division.)

M. McIvor: Je désire féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) de la date qu'il a choisie comme jour probable de l'ouverture de la prochaine session. Le 14 février est un grand jour. C'est un jour où le cœur a le dernier mot et aussi celui où, selon mon père, j'ai vu pour la première fois la lumière. C'est de bon augure. Puisse-t-il être un jour de paix et de progrès, un jour qui compte vraiment.

Je vous félicite, monsieur l'Orateur, et tout votre personnel, les pages y compris, de l'excellent service que vous nous avez assuré durant cette session spéciale.